

DIABLOTIN Huile spéciale torches de jardin

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n°1907/2006

Emission : 25/10/2011 ; Révision n°3 : 30/01/2020 ; Version n°4

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit :

Nom commercial : DIABLOTIN Huile spéciale torches de jardin.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation conseillée : Huile parfumée à la citronnelle pour les torches de jardin.

Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées.

Type d'utilisateurs : Grand public.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SOJAM

2, Mail des Cerclades – CS 20808 Cergy – 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX

Téléphone : 01 34 02 46 60 – Fax : 01 30 37 15 90

E-mail : contact@sojam.fr

E-mail rédacteur de la FDS : s.laboratoire@sojam.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORPHILA (INRS) : 01 45 42 59 59

Site internet : www.centres-antipoison.net

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations :

EUH208 Contient du (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

2.2. Éléments d'étiquetage :

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations :

Pictogramme de danger : /.

Mention d'avertissement : /.

Mention de danger :

EUH208 Contient du (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale en vigueur.

2.3. Autres dangers :

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes susceptibles.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange :

Ester méthylique d'acide gras d'huile de colza, parfumé et coloré.

Substance	% (m/m)	Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008
N° CE : 227-813-5 N° INDEX : 601-029-00-7 N° REACH : 01-2119529223-47 (R)-p-mentha-1,8-diène	< 1,0	GHS02 GHS08 GHS07 GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Corr. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Informations complémentaires : Pour le libellé des phrases de risques citées, se référer à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.

NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE.

4.1. Description des premiers secours :

En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion accidentelle : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Appeler aussitôt un médecin. Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

En cas d'inhalation : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

Numéro d'appel des secours médicalisés : 112.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, nausées et vomissements.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes susceptibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, gaz carbonique (CO₂), poudre chimique, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Jets d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : monoxyde et dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers :

Equipements de protection contre le feu : Les sauveteurs doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes : Porter des équipements de protection individuelle appropriés, se référer à la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout, les eaux de surface, les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre, le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques :

Se référer à la rubrique 8 et à la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Conserver le récipient bien fermé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conseils en matière d'hygiène du travail :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Incompatible avec des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Huile parfumée.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle : N/A.

8.2. Contrôles de l'exposition :

Protection des yeux/du visage : Eviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des lunettes de protection (EN 166).

Protection de la peau : Eviter le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection à manches longues (EN 368).

Protection des mains : Eviter le contact avec la peau. Porter des gants de protection.

Protection respiratoire : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène : Ne pas inhaler les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique : Liquide.

Couleur : Jaunâtre.

Odeur : Parfumé à la citronnelle.

Point de fusion : Environ -10°C.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Environ 300°C.

Point d'écoulement : Environ -10°C.

Point d'éclair : 180°C.

Dangers d'explosion : Miscible avec la plupart des solvants organiques.

Densité : 0,883 g/cm³ à 17°C.

Hydrosolubilité : Non miscible à 20°C.

Viscosité cinématique : 4 mm²/s à 40°C.

Teneur en solvant : > 95 %.

9.2. Autres informations : Données non disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité : N/A.

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter : Sous une pression normale, distillable sans décomposition.

10.5. Matières incompatibles : Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertige, fatigue, nausées et vomissements.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes susceptibles.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité :

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Mélange :

Toxicité poisson : CL50 poisson > 100 mg/L.

Toxicité bactérie : CE50 bactérie > 100 mg/L.

12.2. Persistance et dégradabilité : Facile désintégration biologique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Données non disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol : Données non disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB : N/A.

12.6. Autres effets néfastes : Pollue faiblement l'eau.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Déchets/produits non utilisés :

Éliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, conformément à la législation nationale, régionale ou locale d'élimination de ces déchets. Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau le produit.

Emballages souillés :

S'assurer de l'impossibilité de réutiliser les emballages souillés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU : N/A.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : N/A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : N/A.

14.4. Groupe d'emballage : N/A.

14.5. Dangers pour l'environnement : N/A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : N/A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : N/A.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008.

2004/42/CE (COV) : 0 %.

Nomenclature ICPE : /.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Le fournisseur de cette fiche de données sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #.

Références bibliographiques et sources de données : FDS des principaux constituants.

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation nationale, régionale et locale.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Acronymes et abréviations :

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement.

INRS : Institut national de recherche et de sécurité.

N/A : Non applicable.

ONU : Organisation des Nations Unies.

PBT : *Persistent, bioaccumulative and toxic.*

REACH : *Registration, evaluation, authorization and restriction of chemicals.*

vPvB : *Very persistent and very bioaccumulative.*

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.